



Bâle, le 1 juin 2016

Communiqué aux médias

Nouveaux prix de référence des céréales fourragères bio

Lors de la table ronde des prix du 25 mai, les représentants des producteurs, des fabricants d'aliments et des importateurs se sont mis d'accord pour modifier les prix de référence des céréales fourragères biologiques. Cette décision doit permettre de tenir compte de la future évolution du marché.

Avec ses 11'756 tonnes, la récolte 2015 des céréales fourragères biologiques était inférieure de 4'000 tonnes à celles de l'année précédente à cause de la faible quantité de blé germé. Le marché des aliments fourragers bio a continué en 2015 son évolution positive avec une croissance de 2,5 pourcents. La surface des grandes cultures bio a aussi progressé de manière réjouissante puisque plus de 800 hectares de terres ouvertes se sont rajoutés en 2015. On peut s'attendre à une croissance du même ordre de grandeur pour les prochaines années. Il y a actuellement 12'000 hectares de terres ouvertes cultivées en bio.

L'augmentation de la surface a permis d'améliorer le taux d'autoapprovisionnement de quelques cultures. L'orge, le triticale et l'avoine atteignent déjà parfois un taux d'autoapprovisionnement de plus de 70 %. Il y a donc un risque de saturation du marché quand les récoltes sont très bonnes. On cherche par contre encore du maïs grain, du blé fourrager et des légumineuses à graines. C'est sur la base de cette situation que la table ronde des prix a décidé de modifier les prix de référence des différentes céréales fourragères et des légumineuses à graines. Cela doit permettre d'améliorer les possibilités d'utilisation de l'orge et de l'avoine dans les aliments fourragers et donc d'améliorer les possibilités d'écoulement de ces cultures.

Les nouveaux prix de référence reflètent en outre mieux la situation actuelle du côté de la demande pour les différentes cultures. Il a été convenu de baisser le prix de l'épeautre germé de 0,50 Fr./dt. Un prix de référence a été fixé pour la première fois pour le lupin bio. Les conditions 2016 de prise en charge correspondent aux dispositions de l'interprofession swiss granum.

Les quantités de légumineuses à graines récoltées ont continué d'augmenter grâce à la contribution d'encouragement qui est financée par une retenue prélevée sur les céréales fourragères biologiques importées. Une nouvelle augmentation de la retenue a été décidée parce que les cultures de légumineuses à graines ont progressé continuellement tandis que les quantités de céréales fourragères biologiques importées restaient stables. Le retour de cette retenue au niveau de 2015 sera rediscuté pour la récolte 2017.

Les contributions d'encouragement pour les légumineuses restent au même niveau (à 10.– Fr./dt pour la féverole et le pois protéagineux et à 15.– Fr./dt pour le soja et le lupin. La table ronde des prix a aussi décidé que ces contributions pour les protéagineux suisses devraient être diminuées à partir de la récolte 2017 surtout pour la féverole et le pois protéagineux parce que les moyens issus de la retenue sur les importations ne suffisent plus pour assurer un soutien de cette ampleur.

La modification des prix de référence et l'augmentation de la retenue qui finance l'encouragement des légumineuses pourraient provoquer une augmentation des prix des aliments fourragers.

Prix de référence pour les céréales fourragères Bourgeon, Bio Suisse 2016

| Culture | Prix de référence à la production 2016 Fr./dt | Différence par rapport à 2015 Fr./dt |
|--------------------|--|---|
| Orge | 81.– | - 2.– |
| Triticale | 82.– | |
| Avoine | 65.– | - 2.– |
| Blé fourrager | 87.– | + 1.– |
| Maïs grain | 88.– | + 2.– |
| Pois protéagineux* | 98.– | |
| Féverole* | 88.– | + 1.– |
| Lupin** | 104.– | |

* Prix de référence y.c. contribution d'encouragement de 10.– Fr./dt

** Prix de référence y.c. contribution d'encouragement de 15.– Fr./dt

Céréales germées: Blé: 80.– Fr./dt (temps de chute inférieurs à 120 s: après accord avec l'acheteur);
Seigle: 77.– Fr./dt (grandes quantités: après accord avec l'acheteur);
Épeautre: 54.– Fr./dt (grandes quantités: après accord avec l'acheteur).

Évolution des prix de référence des céréales fourragères Bourgeon (Fr./dt)

| Culture | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|--------------------|------|------|------|------|------|------|
| Orge | 80 | 81 | 81 | 83 | 83 | 81 |
| Triticale | 80 | 80 | 80 | 82 | 82 | 82 |
| Avoine | 65 | 65 | 65 | 67 | 67 | 65 |
| Blé fourrager | 83 | 84 | 84 | 86 | 86 | 87 |
| Maïs grain | 83 | 84 | 84 | 86 | 86 | 88 |
| Pois protéagineux* | 100 | 101 | 101 | 98 | 98 | 98 |
| Féverole* | 90 | 90 | 90 | 87 | 87 | 88 |
| Lupin** | | | | | | 104 |

* Prix de référence y.c. contribution d'encouragement de 10.– Fr./dt

** Prix de référence y.c. contribution d'encouragement de 15.– Fr./dt

Les prix actuels et les conditions de prise en charge se trouvent sur:

www.bioactualites.ch > Marché > Grandes cultures > Céréales fourragères > Prix

Informations supplémentaires

Lukas Inderfurth, Responsable du Service médias de Bio Suisse, 061 204 66 25, lukas.inderfurth@bio-suisse.ch

Bio Suisse est la principale organisation bio de Suisse et la propriétaire de la marque Bourgeon. Cette organisation faitière créée en 1981 représente les intérêts de ses 6000 entreprises agricoles et horticoles Bourgeon, et plus de 840 entreprises agroalimentaires et commerciales ont conclu avec elle un contrat de licence Bourgeon. Le Bourgeon est durable car il offre à nos contemporains une bonne qualité de vie tout en préservant les ressources des générations futures. Ce faisant il remet en équilibre les intérêts de l'homme, de l'animal et de la nature. Et pour que cet équilibre puisse se maintenir durablement, des organismes indépendants contrôlent chaque année l'intégralité de la chaîne de création de valeur ajoutée. www.bio-suisse.ch